RÉGION NORMANDIE

Soutien au développement de l’aquaponie

Objectifs

L’objectif de ce dispositif est d’augmenter la production normande issue de cultures aquaponiques et de renforcer la compétitivité des entreprises :

- D’une part, en encourageant les acteurs volontaires à développer l’aquaponie sur le territoire normand ;
- D’autre part, en soutenant la diversification des entreprises normandes existantes.

L’opération vise à soutenir :

- **L’installation de nouvelles entreprises d’aquaponie**

L’augmentation de la production aquaponique en Normandie nécessite l’implantation de nouvelles fermes. Ces mises en place impliquent des investissements à la fois pour la production aquacole et végétale. Ce dispositif permet l’accompagnement des acteurs qui souhaitent s’implanter en les accompagnant.

- **Les investissements visant à augmenter la production**

L’augmentation de la production aquaponique en Normandie nécessite également un accompagnement des entreprises déjà installées afin d’accroître leur productivité et de répondre aux demandes spécifiques de leurs clients. Ce dispositif permet aux entreprises déjà installées un accompagnement pour leurs futurs investissements.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les entreprises et sociétés d’aquaponie quelques soit leur code APE.

Caractéristiques de l’aide

Type d’aide du dispositif : subvention

Taux d’aide régionale : **50% des dépenses totales éligibles HT** (ou TTC si le bénéficiaire n’est pas assujetti à la TVA) avec un plancher d’aides fixé à **5 000 €** par projet.

Plafond fixé à **60 000 €** d’aide publique

Maximum **2 dossiers** par SIREN sur la période 2022-2027.

Contacts

CONTACT

COUESPEL Alexandre

DARM

Ressources Marines

02 14 47 61 94

Alexandre.couespel@normandie.fr